

104

hiver 2023

# Le bulletin

Meilleurs vœux pour 2024



**Budget participatif**  
→ p.12



**50 ans du Patro de Taviers**  
→ p. 17



**École de Villers-aux-Tours**  
→ p. 17



**Nouvelle bibliothécaire**  
→ p. 22

## Vos élus



### Marc TARABELLA PS-IC

**Bourgmestre** en charge de l'Etat-civil, des Cultes, des Cimetières, de la Sécurité et de la Prévention (police, pompiers, plan d'urgence, etc.), de la Mobilité, des Sports, de l'Agriculture et de l'alimentation, du Bien-être animal, du Comité de concertation commune – C.P.A.S., des Associations patriotiques

→ rue du Centre 20 – 4160 Anthisnes  
0477 77 01 66 – [marc.tarabella@anthisnes.be](mailto:marc.tarabella@anthisnes.be)



### Michel EVANS PS-IC

**1<sup>er</sup> Echevin** en charge des Travaux (patrimoine communal, propreté publique, espaces verts), du Budget et des Finances, de l'Environnement (eaux, forêts, déchets)

→ rue du Centre 28 – 4160 Anthisnes  
04 383 66 18 – 0476 84 43 15 – [michel.evans@anthisnes.be](mailto:michel.evans@anthisnes.be)



### Toni PELOSATO PS-IC

**2<sup>e</sup> Echevin** en charge de l'Enseignement, de l'Accueil extrascolaire, de la Culture et du Patrimoine (patrimoine classé), de la Bibliothèque communale, de la Participation citoyenne et du budget participatif, des Infrastructures Jeunesse et solidarité intergénérationnelle, de l'Information communale, en ce compris les Technologies de l'Information et de la Communication, du Personnel communal

→ rue Achille Lejeune 25 – 4160 Anthisnes  
0475 64 01 56 – [toni.pelosato@anthisnes.be](mailto:toni.pelosato@anthisnes.be)



### Nathalie SERON PS-IC

**3<sup>e</sup> Echevine** en charge de de l'Aménagement du Territoire (urbanisme, primes à l'habitat, économies d'énergies, PPPW), de la Petite Enfance, de la Jeunesse, des Aînés

→ rue Falloise 25 – 4160 Anthisnes  
0474 21 58 63 – [nathalie.seron@anthisnes.be](mailto:nathalie.seron@anthisnes.be)



### Yolande HUPPE PS-IC

**Présidente** du C.P.A.S. et en charge, au Collège communal, des Affaires sociales, du Logement, de la Santé, de l'Insertion sociale (Plan de Cohésion sociale, La Teignouse, Télé-service du Condroz), de l'Économie (GAL, commerces, PME, artisanat, économie sociale, tourisme), du Développement durable et des Solidarités Nord-Sud (commerce équitable, etc.), de l'Égalité des chances, de L'Avouerie-Maison des Associations

→ cour des Mähnedjes 5 – 4163 Hestrex  
0486 65 92 19 – [yolande.huppe@anthisnes.be](mailto:yolande.huppe@anthisnes.be)

## Conseillers/ères



### Francis HOURANT PS-IC

**Conseiller communal** en charge de la présidence du Conseil communal

→ cour d'Omalius 2 – 4160 Anthisnes  
0476 91 33 91 – [francis.hourant@anthisnes.be](mailto:francis.hourant@anthisnes.be)



### Aimé CLOSJANS PS-IC

**Conseiller communal – chef de groupe PS-IC**

→ rue des Martyrs 23 – 4162 Hody  
0497 44 03 37 – [aime.closjans@anthisnes.be](mailto:aime.closjans@anthisnes.be)



### Pol WOTQUENNE PS-IC

**Conseiller communal**

→ rue Vieux Tige 26 – 4161 Villers-aux-Tours  
0475 32 12 00 – [pol.wotquenne@anthisnes.be](mailto:pol.wotquenne@anthisnes.be)



### Jean-Luc DUCHESNE PS-IC

**Conseiller communal**

→ rue Belle Vue 41 – 4160 Anthisnes  
0477 804 693 – [jean-luc.duchesne@anthisnes.be](mailto:jean-luc.duchesne@anthisnes.be)



### Cindy FREMEAUX PS-IC

**Conseillère communale**

→ rue PirÛtchamps 31A – 4163 Tavier  
0494 22 53 83 – [cindy.fremeaux@anthisnes.be](mailto:cindy.fremeaux@anthisnes.be)



### Léa POUCKET PS-IC

**Conseillère communale**

→ chemin des Patars 23 – 4163 Tavier  
04 338 13 19 – 0496 25 07 82 – [lea.poucet@anthisnes.be](mailto:lea.poucet@anthisnes.be)



### Anne STEVELER-PETITJEAN PS-IC

**Conseillère communale**

→ rue du Village 92 – 4161 Villers-aux-Tours  
04 224 14 24 – 0494 90 26 04 – [anne.petitjean@anthisnes.be](mailto:anne.petitjean@anthisnes.be)



### Françoise TRICNONT-KEYSERS MR-CDH-IC

**Conseillère communale – chef de groupe MR-CDH-IC**

→ rue des Martyrs 17 – 4162 Hody  
0477 87 96 15 – [francoise.keysers@anthisnes.be](mailto:francoise.keysers@anthisnes.be)



### Noël THEWISSEN MR-CDH-IC

**Conseiller communal**

→ Xhos 28 – 4163 Tavier  
0499 19 00 17



### Blaise AGNELLO CIM

**Conseiller communal – chef de groupe CIM**

→ Lagrange 60 – 4160 Anthisnes  
04 383 74 06 – 0495 43 22 30 – [blaise.agnello@anthisnes.be](mailto:blaise.agnello@anthisnes.be)

## Conseillers/ères C.P.A.S.



### Yolande HUPPE PS-IC – Présidente du C.P.A.S

→ cour des Mähnedjes 5 – 4163 Hestrex  
0486 65 92 19 – [yolande.huppe@anthisnes.be](mailto:yolande.huppe@anthisnes.be)



### Francis HOURANT PS-IC

→ cour d'Omalius 2 – 4160 Anthisnes  
0476 91 33 91 – [francis.hourant@anthisnes.be](mailto:francis.hourant@anthisnes.be)



### Nicolo GAGLIARDO PS-IC

→ La Rock 13 – 4160 Anthisnes  
0475 664 005 – [nicolo.gagliardo@anthisnes.be](mailto:nicolo.gagliardo@anthisnes.be)



### Carine LODEWYCKX PS-IC

→ Lagrange 69 A – 4160 Anthisnes  
0476 435 835 – [carine.lodewyckx@anthisnes.be](mailto:carine.lodewyckx@anthisnes.be)



### Christelle COLLETTE PS-IC

→ rue Pas Bayard 26 – 4163 Berleur  
0472 89 28 66 – [christelle.collette@anthisnes.be](mailto:christelle.collette@anthisnes.be)



### Christine PALUSZKIEWICZ PS-IC

→ rue du Village 44 – 4161 Villers-aux-Tours  
04 383 77 84 – [christine.paluszkiwicz@anthisnes.be](mailto:christine.paluszkiwicz@anthisnes.be)



### Michaël ROBERT PS-IC

→ rue du Village 48 – 4161 Villers-aux-Tours  
0471 35 18 67 – [michael.robert@anthisnes.be](mailto:michael.robert@anthisnes.be)



### Marie-Claire SPINEUX MR-CDH-IC

→ rue du Village 84 – 4161 Villers-aux-Tours  
04 383 66 97 – [marie-claire.spineux@anthisnes.be](mailto:marie-claire.spineux@anthisnes.be)



### Line JADOT CIM

→ Grand Route de Liège 55 – 4162 Hody  
[line.jadot@anthisnes.be](mailto:line.jadot@anthisnes.be)



PAR TONI PELOSATO

## SOMMAIRE

- **VOS ÉLUS**
  - 2 Vos élus – Conseillers/ères – Conseillers/ères C.P.A.S.
  - 3 L'Édito
- **GROUPES POLITIQUES**
  - 4 CIM Citoyen – PS-IC
  - 5 Le mot du mayor
- **CONSEIL COMMUNAL**
  - 6 Les brèves du Conseil communal
- **FOCUS CITOYEN**
  - 7 Servez vous !
- **CPAS – SOLIDARITÉ**
  - 8 Villages solidaires de retour sur Anthisnes !
  - 9 La Croix-Rouge recherche un bénévole à Anthisnes !
- **DÉVELOPPEMENT DURABLE**
  - 10 Collecte des déchets
  - 11 Je souhaite planter une haie, un arbre, etc
- **PARTICIPATION CITOYENNE**
  - 12 Qu'est-ce que le Budget Participatif ?
- **PATRIMOINE**
  - 14 Anthisnes autrefois, reconnaissez-vous ce lieu ?
- **JEUNESSE – ENSEIGNEMENT**
  - 15 La magie de Saint Nicolas
  - 16 Limont, une école qui bouge !
- **BON À SAVOIR**
  - 18 Mobilok asbl
  - 19 Enlèvement des encombrants : recyclons encore plus
- **INFORMATIONS COMMUNALES**
  - 20 Nos chiens : rappel du règlement de police
  - 21 L'affichage d'un numéro d'habitation
- **AGENDA**
  - 22 De septembre à juin
- **SERVICES COMMUNAUX**
  - 24 En un coup d'œil

## CONSTRUIRE DEMAIN

Dans le numéro du Bulletin communal de juillet dernier, je vous annonçais que le Conseil Communal avait adopté, lors de sa séance du 28 juin, un projet visant à mettre en œuvre un budget participatif. L'objectif est simple : permettre à des citoyens anthisnois de réaliser des projets de proximité sélectionnés par les habitants eux-mêmes.

Le budget participatif, c'est un mode de gouvernance qui vise à améliorer le lien de confiance qui unit les habitants de nos villages et leurs autorités communales. Et à Anthisnes, nous avons toujours voulu développer une action et une gestion communale faite d'écoute, de dialogue et d'information de la population.

Dès son premier numéro, ce Bulletin Communal a été pensé comme l'outil privilégié pour vous informer des activités et des projets réalisés au sein de notre belle commune. Le droit d'interpellation du collège, un site internet récemment rafraîchi, une nouvelle application smartphone et une présence régulière sur les réseaux sociaux sont venus, au fil des ans, renforcer cette dynamique. Aujourd'hui, nous voulons poursuivre et amplifier encore cette gestion concertée de la commune.

Le premier appel à projet sera lancé dans les prochaines semaines et vous retrouverez, dans ce Bulletin et sur notre site [www.anthisnes.be](http://www.anthisnes.be), toutes les informations utiles.

Une plateforme participative a été créée et mise en ligne pour permettre à toutes celles et ceux qui le souhaitent de participer, de déposer un projet et de les sélectionner. Et pour celles et ceux qui n'ont pas accès à internet, il sera possible de déposer et d'enregistrer son projet en le déposant à l'administration communale

Dans notre petite commune, nous sommes sans doute moins frappés que d'autres par la crise de confiance qui touche les citoyens et leurs représentants ; il n'empêche que notre démocratie locale doit être entretenue, nourrie en permanence et dynamisée.

C'est tout l'objet de ce nouveau projet !

Editeur responsable

Collège communal, Administration Communale,  
Cour d'Omalius 1 à 4160 Anthisnes

Coordination

Toni Pelosato, Echevin de l'Information

Maquette et mise en page  
[www.stereotype.be](http://www.stereotype.be)



sigle rappelant qu'il s'agit d'une action qui s'inscrit dans le cadre du développement durable

Ont collaboré à ce numéro : Toni Pelosato, Jean-Pierre Renzonnet, Pol Wotquenne, Michel Evans, Marc Tarabella, Alicia Renard, Amandine Warnier, Maud Verjans, Amélie Caillaba, Isabelle Trabert, le GAL pays des Condruses, Alexandra Leclair, Marie Legast, Marcel Sauvage, Eva Dupont, Gaël Brennenraedts, Edmond Cuvelier, Nicolas Lekeux, Yolande Paree, Sonia Stella, Bénédicte Debaille, Céline Darcis, Elise Pirlet, Nathalie Seron  
Avouerie – Maison des Associations (Frédéric Schenk), Ecole communale d'Anthisnes (Équipe éducative), Ecole communale de Limont (Équipe éducative), Ecole communale de Villers-aux-Tours (Équipe éducative), Ecole Saint-Maximin (Équipe éducative)

Le Bulletin communal est imprimé avec une encre végétale et alimentaire.

Le blanchiment du papier choisi respecte la norme ECF (sans chlore élémentaire).





## LE MOT DU MR-CDH-IC

Le MR-CDH-IC ne nous a pas communiqué de mot pour cette édition du bulletin.

## LE MOT DE CIM CITOYEN

PAR JEAN-PIERRE RENSONNET



### SDT – Schéma de Développement du Territoire

Le 28 juin 2023, le conseil communal remettait à la région wallonne un avis défavorable au Schéma de Développement du Territoire (SDT). Cet avis défavorable doit cependant être nuancé, car dans sa réponse à la région, le conseil stipulait qu'il était parfaitement en accord avec les objectifs et ambitions du SDT, mais que celui-ci nécessitait une charge de travail fastidieuse pour élaborer le SDC (Schéma de Développement Communal). Le rejet ne concernait donc pas le fond mais les obligations et le travail conséquent que cela entraînerait pour la commune. Il émettait d'ailleurs un accord de principe sur l'élaboration du SDC avec l'aide d'un bureau d'étude.

Le SDT exprime des options d'aménagement et de développement du territoire afin d'anticiper et de répondre aux besoins futurs de la population de la région wallonne. Ses objectifs sont : l'optimisation spatiale, le développement socio-économique et l'attractivité territoriale, la gestion qualitative du cadre de vie, la maîtrise de la mobilité.

Le sol est une ressource précieuse grignotée par l'urbanisation, celle-ci doit donc être optimisée pour réduire ce phénomène. Le SDT vise à préserver au maximum les terres agricoles et forestières de l'artificialisation, à lutter contre l'étalement urbain et la dégradation des paysages, à diminuer notre consommation énergétique et à nous adapter au changement climatique.

Parmi les concepts-clé du SDT, on pointe les centralités. Elles se définissent comme les parties de villes et de villages qui cumulent une concentration en logements, une proximité aux services et équipements et une bonne accessibilité aux transports en commun, qui favorisent l'accès aux activités, aux services et aux équipements à pied et vélo, qui donnent une place importante aux espaces de convivialité et aux espaces verts. Le SDT prévoit de tendre vers un ratio de 3 nouveaux logements sur 4 en 2050 dans les centralités. Le taux d'artificialisation des sols sera progressivement diminué pour atteindre 0 km<sup>2</sup> en 2050.

Pour CiM Citoyen, ces sujets, qui nous concernent tous, devront être clairement exposés et débattus au plus vite avec la population.

## LE MOT DU PS-IC

PAR POL WOTQUENNE ET MICHEL EVANS

### Notre budget communal 2023 : approche simplifiée

Ce document, annuel, est l'élément de base de la gestion communale. Il contient les estimations de toutes les recettes (6 408 668,66€) et de toutes les dépenses projetées (6 378 366,64€) durant l'exercice à venir. Cet outil de gestion traduit donc les intentions politiques que la majorité se propose de concrétiser durant l'année, tant en termes de fonctionnement (budget ordinaire) qu'en termes d'investissements (budget extraordinaire). Il comprend aussi les dépenses inéluctables au bon fonctionnement quotidien de la commune notamment le personnel dans son ensemble (2 498 969,19€).

Il est donc élaboré par le Collège, sous la houlette de l'Echevin des Finances, avec l'aide du personnel des différents services de l'administration et de la Directrice financière. Une fois arrêté, il est ensuite soumis par le Collège au vote du Conseil communal.

Des modifications peuvent y être apportées. Il s'agit d'ajustements au budget initial, réalisés en cours d'année tantôt pour intégrer de manière technique les résultats du compte de l'exercice précédent (recettes et dépenses effectives) tantôt pour effectuer les adaptations jugées nécessaires par les circonstances nouvelles ou imprévues survenues au cours de l'exercice. Leur procédure d'élaboration est similaire à celle du budget.





PAR MARC TARABELLA

## LE MOT DU MAYEUR



Vous l'avez peut-être appris récemment : je vais présider aux destinées du Royal Sporting Club Anthisnois (RSCA) fondé en 1929, soit il y a près d'un siècle !

D'abord je veux saluer le travail de mon prédécesseur Jacques Paridans qui est démissionnaire et qui a porté le club à bout de bras dans une période très difficile de l'histoire du club marquée notamment par le COVID et les difficultés que cette crise ont fait peser sur toute une série de secteurs parmi lesquels le sport en général et particulièrement les clubs amateurs.

Passionné de football depuis toujours, modeste ancien joueur au poste d'arrière droit ou de stoppeur des catégories scolaires et juniors (de U16 à U19 comme on dit aujourd'hui) de 1978 à 1982, nostalgique des années 80 lorsque notre équipe première resta treize saisons d'affilée en première provinciale, je souhaite relever ce défi avec enthousiasme.

Des proches me rappellent que j'avais déjà été sollicité dans le passé pour entrer dans le comité ou présider le club. J'avais toujours refusé car, étant trop occupé par les activités politiques auxquelles j'ai accordé une très grande place surtout depuis 2004 lorsque je suis devenu, en plus d'être votre Bourgmestre, Député européen.

Mais tout a une fin ! Je suis Parlementaire jusqu'au 15 juillet 2024. Dès maintenant et à fortiori à partir de cet été, j'aurai à cœur de me recentrer sur notre commune et de relever ce défi sportif avec une équipe animée de la même dynamique positive.

En effet, plusieurs défis sont à relever parmi lesquels l'amélioration des infrastructures qui ont vieilli : que ce soit les surfaces de jeu ou les vestiaires notamment. Un autre défi de taille est d'arriver à attirer des jeunes en nombre pour avoir toutes les équipes d'âge et pourquoi pas une équipe féminine.

Sachant l'attachement de plusieurs Anthisnois au club dans lequel ils ont évolué, je souhaiterais créer une communauté autour du club en y associant notamment les anciens joueurs, les bénévoles, les joueurs et leurs parents, les sponsors, ... Si cela vous intéresse, vous pouvez contacter le club : [info@rs-canthisnois.be](mailto:info@rs-canthisnois.be).

Ensuite, un soin particulier doit être apporté à la rigueur de la gestion en suivant scrupuleusement les obligations légales auxquelles sont soumises les ASBL notamment en matière de comptabilité.

Enfin, soyez assurés qu'avec ma casquette communale, et avec mes collègues du Conseil communal, nous continuerons à être attentifs au développement des autres disciplines sportives qui pourraient avoir des demandes légitimes en matière d'équipements ou d'aides diverses dans la mesure de nos possibilités.

Les activités récréatives qu'elles soient sportives, culturelles, artisanales contribuent au dynamisme de nos villages et au tissage de liens entre les gens. En tant que commune, nous nous devons de les encourager.



ALICIA RENARD

## LES BRÈVES DU CONSEIL COMMUNAL

### SEANCE DU 5 OCTOBRE 2023

Excusés : Françoise KEYSERS, Toni PELOSATO et Léa POUCKET

En accord avec le Chef diocésain, le conseil communal décide par 7 voix favorables et 5 abstentions (de Yolande HUPPE, Blaise AGNELLO, Nathalie SERON, Jean-Luc DUCHESNE et Francis HOURANT) d'approuver le budget pour l'exercice 2024 arrêté par le Conseil de la Fabrique d'église Saint Remy (D. et R. : 31 342,5€, sans intervention de la Commune pour les frais ordinaires du culte et une intervention de la Commune pour les frais extraordinaires du culte de 15 899,40€).

Le conseil communal décide, en accord avec le Chef diocésain, par 8 voix favorables et 4 abstentions (de Blaise AGNELLO, Nathalie SERON, Jean-Luc DUCHESNE et Francis HOURANT), de réformer le budget pour l'exercice 2024 arrêté par le Conseil de la Fabrique d'église Saint Pierre à Hody (D. et R. : 26 590,25€, avec une intervention de la Commune de 4 532,74€ pour les frais ordinaires du culte et 17 000€ pour les frais extraordinaires du culte).

Le conseil communal décide, par 9 voix favorables, une abstention (de Francis HOURANT) et 2 voix contre (de Blaise AGNELLO et Pol WOTQUENNE), de solliciter l'avis du Chef de corps de la Police locale sur le principe de l'installation et de l'utilisation de caméras de surveillance et de contrôle destinées tant à prévenir, rechercher et constater toute infraction commise dans les lieux ouverts au public, qu'à des fins de supervision et/ou de prévention par les services de la Police locale, sur l'entièreté du territoire communal.

Il décide à l'unanimité de mandater l'intercommunale Intradél pour mener l'action Zéro Déchet locale 2024 suivante : Sensibilisation au compostage à domicile.

A l'unanimité, la dotation à affecter à la zone de police du Condroz, pour l'exercice 2023, est augmentée de 10 %, soit un montant de 28 451,32 €.

Le conseil communal décide à l'unanimité de marquer son accord sur l'avenant n°1 au contrat de gestion de l'ASBL L'Enfant'In qui consiste à augmenter de 20 000 € la subvention ordinaire annuelle allouée par la commune à l'ASBL pour couvrir les frais de fonctionnement (frais généraux, administratifs, financiers, techniques et de personnel) pour les années 2023 à 2024.

Le conseil communal adopte par 11 voix favorables et une abstention (de Noël THEWISSEN) la modification n°1 des services ordinaire et extraordinaire du budget communal pour l'exercice 2023, qui se présente comme suit :

	S. ordinaire	S.extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	6 408 668,66	2 390 376,42
Dépenses totales exercice proprement dit	6 378 366,64	2 634 916,26
Boni / Mali exercice proprement dit	30 302,02	-244 539,84
Recettes exercices antérieurs	1 079 121,83	60 000,00
Dépenses exercices antérieurs	27 601,29	1 508 342,65
Prélèvements en recettes	0,00	2 080 858,29
Prélèvements en dépenses	331 000,00	354 309,68
Recettes globales	7 487 790,49	4 531 234,71
Dépenses globales	6 736 967,93	4 497 568,59
Boni / Mali global	750 822,56	33 666,12

Conformément à l'article L1124-49 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation communale, le conseil communal prend connaissance et acte du procès-verbal de vérification de caisse de Madame LEQUET Nathalie, Receveur régional, dressé et vérifié en date du 24 juillet 2023 par Madame la Commissaire d'Arrondissement de Huy-Waremme, portant sur un total général d'avoirs à justifier et justifiés de 4 589 091,44 € et sur des balances des comptes généraux s'équilibrant à 82 694 403,63 €, pour la période du 01/01/2023 au 30/06/2023.

Le conseil communal décide, à l'unanimité, d'accorder à l'Intercommunale de la Piscine de Bernardfagne & Co une avance de trésorerie de 39 682,54 €.





PAR AMANDINE WARNIER

## SERVEZ VOUS !

Rue de la Bruyère, à Vien, à hauteur du numéro 12, un petit frigo est à votre disposition permettant l'échange d'objets.

Offrez une seconde vie à vos objets !

Je prends ce qui me plaît, mais je laisse aux autres ce qui m'est inutile (autant faire plaisir à tout le monde).

Si vous souhaitez déposer un objet, en bon état et propre, je vous en remercie d'avance (mais il n'y a aucune obligation).

Je respecte cet espace de partage : Merci de bien fermer la porte.

*«Le monde se trompe. Vous croyez que c'est ce que vous gardez qui vous fait riche. On vous l'a dit. Moi je vous dis que c'est ce que vous donnez qui vous fait riche».*

Merci à tous pour cette goutte de bonheur partagée.

(Pour la décorer, n'hésitez pas à faire un dessin coloré, sur feuille A4 ou plus petite, à déposer dans la boîte, que je pourrais plastifier et mettre sur l'extérieur.)



Vous avez des projets concrets de création ou d'animation, des suggestions, des avis ou des propositions susceptibles d'améliorer encore la vie dans nos villages ? Partagez-les avec le plus grand nombre grâce à cette nouvelle rubrique du Bulletin communal. Il vous suffit de nous les adresser par courrier ou de préférence par courriel ([info@anthisnes.be](mailto:info@anthisnes.be)), chaque auteur conservant la pleine responsabilité de ses propos. Pour une publication dans le prochain bulletin printemps 2024, votre courrier est à nous faire parvenir au plus tard le 11 mars 2024.

Il fixe l'encadrement complémentaire dans l'enseignement communal maternel pris en charge par la commune, à savoir un emploi d'instituteur(trice) maternel(le) à raison de 13 périodes par semaine et un emploi de maître(sse) de psychomotricité, à raison de 2 périodes par semaine, pour la période du 16 novembre 2023 au 22 janvier 2024 au moins, jusqu'à la prise en charge des périodes par la FWB, et au plus tard jusqu'au 5 juillet 2024.

La convention de partenariat entre le PCS Condroz (Commune de Clavier) et l'ASBL «l'Atelier(s)» est approuvée à l'unanimité par le conseil communal. Le projet rentré par l'ASBL l'Atelier(s) concerne la mise en œuvre d'actions pour rompre l'isolement de personnes précarisées et isolées du Condroz à travers des activités collectives visant à l'émancipation sociale et culturelle tant individuellement que collectivement et à la présence dans l'espace public des corps et des voix de chacune et chacun.

A l'unanimité, le conseil communal approuve le rapport d'activité de l'année 2022-2023, les comptes de l'année 2022 et le rapport du réviseur de l'Association de projet : «Promotion sociale Ourthe-Vesdre-Ambève».

### SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2023

Excusées : Léa POU CET et Nathalie SERON

Après avoir arrêté le taux de couverture du coût-vérité budget prévu pour l'exercice 2024 qui s'élève à 100 %, le conseil communal adopte à l'unanimité le règlement-taxe communal sur l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers pour l'exercice 2024. Les montants de la taxe forfaitaire de l'exercice précédent (taux et réductions) sont maintenus pour l'exercice 2024.





PAR MAUD VERJANS

## VILLAGES SOLIDAIRES DE RETOUR SUR ANTHISES !

Pour rappel, ce projet est né à Anthises, en 2019, d'une réflexion avec plusieurs acteurs comme le CPAS, les citoyens, le Plan de Cohésion sociale et les associations en lien avec la solidarité.

Le but était de créer une plate-forme d'entraide citoyenne gratuite afin de développer la solidarité dans nos villages pour tous et surtout pour nos aînés.

Cet outil intergénérationnel permet de mettre en lien des offreurs et des demandeurs. Afin de se rendre des services non-professionnels et du savoir-faire entre citoyens, quel que soit son âge (à partir de 18 ans).


Plusieurs services peuvent-être proposés tels que : le jardinage, le co-voiturage, les déplacements, l'accompagnement à un rendez-vous /une activité, les petits travaux de bricolage, le prêt d'outils, les courses, le babysitting, l'aide numérique, tenir compagnie, l'aide au rangement divers, l'aide à la relecture de travaux scolaires, l'aide scolaire, les petites préparations culinaires (pâtisserie...), les conseils en cuisine.

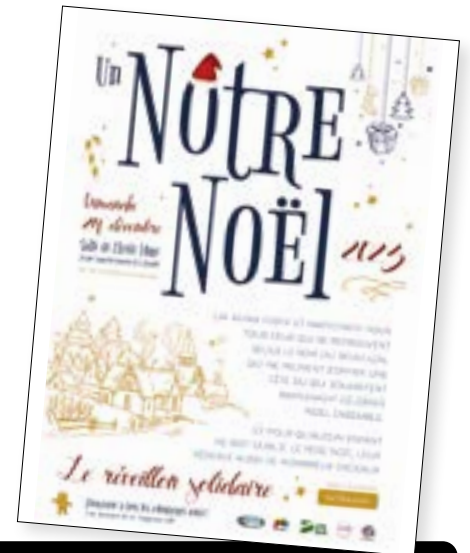
Le projet s'est ensuite étendu dans d'autres communes partenaires du GAL (Ouffet, Clavier, Tinlot, Modave, Marchin, Nandrin).

Malheureusement à la suite de la crise sanitaire, l'outil a fonctionné au ralenti.

La question de l'amélioration de la solidarité dans le milieu rural est pourtant toujours bien omniprésente. C'est pourquoi avec l'aide du Plan de Cohésion Sociale du Condroz et des autres communes, nous tentons de relancer cette plate-forme d'entraide.

Pour s'inscrire il faut créer un compte sur la plate-forme : [www.villages-solidaires.be](http://www.villages-solidaires.be)

 Si vous avez besoin d'aide pour vous inscrire ou que vous souhaitez avoir plus d'informations sur ce projet. Vous pouvez contacter l'Assistante de vie : Maud VERJANS au **04 383 99 80** ou au **0488 400 395**.



PAR AMÉLIE CAILLABA

### UN NÔTRE NOËL

Les fêtes de fin d'année se rapprochent à grands pas et avec celles-ci, une nouvelle édition d'Un Nôtre Noël.

Organisé par le Centre de Jeunes ASF, Zig Zag AMO, la Maison des Jeunes l'Aventure, l'École Fondamentale Libre d'Aywaille-Deigné et La Teignouse ASBL, Un Nôtre Noël nous rassemble autour d'un grand repas festif et participatif.


Vous êtes seuls le soir du réveillon ? Vous ne pouvez pas vous offrir une fête ? Vous souhaitez célébrer Noël avec nous ? Vous êtes les bienvenus à ce grand rendez-vous ! Et pour qu'aucun enfant ne soit oublié, le Père Noël leur réserve aussi de nombreux cadeaux.

Si vous avez envie de participer à un Noël riche de sens et de rencontres, nous vous attendons le dimanche 24 décembre dès 18h à la salle de l'École Libre, Avenue François Cornesse 63 à Aywaille.

Pour participer, 3 possibilités :

- Inscrivez-vous sans tarder et venez partager ce repas de Noël avec nous. Attention, le nombre de places est limité par la capacité de la salle. La soirée est à prix libre, chacun donne en fonction de ses moyens.
- Rejoignez l'équipe de bénévoles avant, pendant ou après la soirée et aidez-nous à faire de ce réveillon le plus beau d'entre tous.
- Offrez un cadeau à un enfant ou un repas en versant votre don sur le compte de la Teignouse ASBL BE05.8002.2453.5375 (communication : Un Nôtre Noël + vos coordonnées)

Parce que Noël n'est pas un jour ou une saison, c'est un état d'esprit.

 Infos et réservations auprès de la Teignouse ASBL au **04 384 44 60**



PAR ISABELLE TRABERT

## LA CROIX-ROUGE RECHERCHE UN BÉNÉVOLE À ANTHISNES !



Comme vous le savez certainement, la Croix-Rouge organise, tous les 4 mois, une collecte de sang dans votre commune. Les donateurs y sont accueillis et guidés dans leur démarche par un bénévole local. Depuis plusieurs années, ce rôle était tenu avec enthousiasme et dynamisme, par Monsieur Jacques Laporte qui nous a malheureusement quittés suite à un dramatique accident.

Nous recherchons donc une personne qui pourrait le remplacer.

À Anthisnes, les collectes ont lieu le lundi de 17h à 19h30 dans la Salle Le Val Pierrys, rue du Val 8. Le bénévole responsable devrait y être présent de 16h à 20h environ afin d'ouvrir le local, de réceptionner les équipes de prélèvement puis d'accueillir et de guider les donateurs. Les collectes de 2024 auront lieu les 15/01, 22/04, 22/07 et 14/10. La personne sera bien sûr formée et épaulée lors des premières séances. Si vous êtes intéressé-e, merci de contacter notre présidente, Josette Lespagnard au **0497 52 89 68**

### **Votre Maison Croix-Rouge, c'est aussi :**

- gérer la location et la vente de matériel paramédical et sanitaire.
- Matériel à louer disponible sur place ou livrable dans les 24h : lits médicalisés, matelas «anti-escarres», fauteuils-relax, lève-personnes, fauteuils roulants, déambulateurs, béquilles...
- Petit matériel à vendre : pannes, urinaux, alèses et une large gamme de protections contre différents degrés d'incontinence.
- mettre sur pied des formations aux «gestes qui sauvent»

Pour nous soutenir, n'hésitez donc pas à faire appel à nos services ou à faire un don sur le compte BE72.0682.0036.2116 (MCR AHO – mention «don» sur le virement).



Adresse : Playe 54 – Aywaille

Horaire : du lundi au vendredi de 13h à 17h, le samedi de 10h à 12h.

Tél. **04 365 26 82** ou **0497 52 89 68**



PAR MICHEL EVANS

## COLLECTE DES DÉCHETS



**Depuis le premier avril 2009, les déchets organiques sont dissociés des autres déchets ménagers. Quatorze ans déjà que nos détritrus sont collectés au moyen des conteneurs gris et vert. Nous pouvons ainsi d'atteindre les objectifs régionaux et européens ! Exercice annuel obligatoire, la taxe doit être revue en fonction des coûts qui nous sont répercutés par Intradel. Les résultats connus nous aident à affiner les coûts et recettes.**

La qualité du tri anthisnois est reconnue. Elle nécessite des actions de sensibilisation, aussi des rappels ! Sans cet exercice, les coûts obligatoirement répercutés sur la commune et ses ménages seraient bien plus élevés qu'actuellement et l'objectif environnemental de moindre production et d'un territoire propre, ne pourraient être approchés !

affectée à la prévention est passée de 1,04€ en 2022 est passée à 2,30€ par habitant. L'usine Uvélia située à Herstal, traite les déchets ménagers résiduels qui ne peuvent être valorisés autrement que par la production d'électricité. Les coûts élevés de cette énergie ont permis de faire passer le coût de cette valorisation de 4,43€ par habitant à 1€. Une recette intéressante !



Si la région wallonne nous impose une couverture de 95 % à 110 % du coût du service, notre objectif a toujours été de couvrir le coût réel et ainsi de responsabiliser chacun d'entre-nous ! Pour 2024, la taxe restera fixée à 82,117 et 152€, selon que le ménage se compose d'une, deux, trois personnes et plus.

Ainsi, le conteneur vert est destiné aux déchets organiques, soit les restes de repas, épluchures de fruits et légumes, les marcs de café et sachets de thé, les coquilles d'œufs, de noix, de moules, les petits déchets de jardin tels les herbes, les fleurs fanées, les plantes d'appartement, mais aussi d'autres déchets tels les papiers essuie-tout, les mouchoirs et serviettes en papier, les aliments périmés, les litières et emballages biodégradables libérés de leur emballage plastique.

Des mesures sociales de réduction de la taxe sociale restent prévues pour les ménages comptant 3 enfants et + de moins de 18 ans au 1<sup>er</sup> janvier : -25€, pour les gardiennes agréées par l'ONE au 1<sup>er</sup> janvier : -25€, en faveur des ménages à revenus modestes : maximum 17 500€/an d'imposables (montant déterminé par le dernier avertissement-extrait de rôle en matière d'IPP) +2 585€ par personne à charge fiscalement : -25€, pour les ménages comptant 1 enfant ou plus de moins de deux ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition : -25 €/enfant. Les personnes incontinentes ou dialysées à domicile ou porteuses de poches (colostomie), au 1<sup>er</sup> janvier : -50€ par personne. Ces réductions sont cumulables !

Le conteneur gris est la solution ultime pour nos détritrus. Il recueille les éléments qui n'ont pas leur place dans les sacs bleus PMC, les papiers cartons, le conteneur vert, les bulles à verre, ou dans les filières de recyclage proposées dans les recyparcs et la ressourcerie du Pays de Liège.

Pour info, sachez que des contrôles sporadiques des conteneurs sont opérés par Intradel. Ils peuvent être refusés à la levée mais c'est généralement un feuillet explicatif qui est collé sur le conteneur visé, du moins au premier constat d'un problème.

Revenons au coût du service ! Par rapport à 2023, la structure des montants 2024 répercutés par l'intercommunale de traitement des déchets sur chaque habitant est inchangée, soit 56,19€. Notons que la part

Le paiement de la taxe inclus la collecte des sacs et conteneurs, une collecte en porte à porte de 2 m<sup>3</sup> des encombrants «non destructive», la fourniture des conteneurs. Un quota de 30 levées des conteneurs à puce, la fourniture d'un rouleau de 20 sacs PMC, le traitement de 50 Kg d'ordures ménagères et 25 kg de déchets organiques par habitant, ainsi que la collecte des sapins de Noël.

Des actions seront menées afin de sensibiliser chacun au compostage, méthode qui reste une belle manière de recycler une bonne partie de nos déchets !



PAR ALEXANDRA LECLAIR ET MARIE LEGAST



## JE SOUHAITE PLANTER UNE HAIE, UN ARBRE, ETC



### Quelles sont les distances à respecter? Quelles essences choisir? Existe-t-il des aides?

Les arbres ou les haies plantés en limite de propriété sont souvent source de conflit entre voisins. Il nous semble donc important de rappeler les distances à respecter lorsque l'on plante un arbre ou un arbuste.

Légalement, il y a deux distances à respecter :

- les arbres d'une hauteur de deux mètres au moins doivent être plantés à deux mètres des limites de parcelle ;
- les autres arbres, arbustes et haies doivent respecter une distance de cinquante centimètres.

La notion d'arbre à haute tige anciennement utilisée n'est plus d'actualité. Dès que l'arbre atteint ou excède deux mètres de hauteur, il doit être planté à au moins deux mètres des limites de parcelles (distance calculée à partir du milieu du tronc de l'arbre).

### Quelles essences choisir?

Certaines essences peuvent remplir des fonctions mieux que d'autres tels que clôturer de manière efficace, créer un effet brise vent, accueillir les insectes, créer des abris pour les oiseaux, etc. Il est donc important de se fixer un objectif. L'Association pour l'Agroforesterie en Wallonie et à Bruxelles

propose un guide interactif qui présente des espèces adaptées en fonction des objectifs souhaités ([www.mahaie.be](http://www.mahaie.be)).

Le fait de choisir des essences locales permet d'accueillir une faune et une flore associées plus diversifiées.

### Existe-t-il des aides?

Il existe des aides à la plantation. La Région Wallonne octroie une subvention à la plantation d'alignements d'arbres, de vergers, de haies et de taillis linéaires, mais aussi pour l'entretien d'arbres têtards. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site : <https://yesweplant.wallonie.be/>.

A Anthisnes, le Collège attribue une prime à la plantation de haies sur une parcelle sise sur le territoire de la commune. Afin de connaître toutes les conditions, consultez le site : <https://anthisnes.be/les-primas-les-taxes-et-les-reglements-communaux>. Si vous souhaitez demander une subvention à la plantation, sachez que seules les espèces indigènes sont éligibles.

Christelle Neutelers (**04 383 99 99**) est la personne de référence au sein de l'administration pour rentrer une demande de subvention.





PAR TONI PELOSATO

# CONST

## UN BUDGET PARTICIPATIF POUR, ENSEMBLE, METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS COLLECTIFS

**Le budget participatif est un mode de gouvernance qui vise à améliorer le lien de confiance qui unit les citoyens anthisnois et leurs autorités communales.**



Au-delà de la participation directe du citoyen dans la vie communale, le budget participatif vise également à :  
Améliorer le cadre de vie de la population anthisnoise ;  
Rapprocher les citoyens de leur institution et leur montrer l'importance des processus administratifs ;

- Renforcer la participation citoyenne et le sentiment de (co)responsabilité ;
- Rompre l'isolement social en proposant une action participative, coopérative et ouverte à tous.

Lors du vote du budget communal 2023, le Conseil communal a décidé d'affecter un montant de 10 000 € à la réalisation de différents projets d'initiatives citoyennes.

### Qui organise l'opération «Budget Participatif» ?

Le Comité de Suivi du Budget Participatif qui est composé des membres suivants :

- L'échevin en charge de la participation citoyenne, qui préside le Comité ;
- 3 membres issus du Conseil Communal ;
- 6 membres de la population locale (tirage au sort tous les deux ans) ;
- 3 membres de l'administration désignés par le Collège.

Les citoyens qui souhaitent faire partie du Comité de suivi doivent adresser leur candidature à la Commune d'Anthises pour le 16 février prochain. En présence de témoins, le Collège communal tire au sort 6 citoyens parmi les candidatures reçues et veille à respecter la parité.

Les membres faisant partie du Comité de suivi ne peuvent pas introduire de dossier dans le cadre du budget participatif. Ils ne peuvent pas non plus être liés directement à un porteur de projet (famille ou cohabitant légal).

### Qui peut déposer un projet ?

Les porteurs de projet peuvent être :

- Toute association ou Comité anthisnois (ASBL, association de fait, association de quartier, association de voisins, clubs sportifs, etc.) ;
- Tout citoyen anthisnois âgé de 12 ans minimum.
- Une personne par groupe sera désignée comme personne de référence. Un groupe de citoyens ne peut porter qu'un projet à la fois.

### Quels types de projets sont visés par le budget participatif ?

Le budget participatif fonctionne sur base d'un appel à projets qui a lieu une fois par an.

Pour être recevables, les projets devront :

- Être déposés par un ou des anthisnois âgé(s) de 12 ans minimum ou des associations locales ;
- Relever des compétences communales ;
- Être mené/situé sur le territoire communal et lui apporter une plus-value ;
- Être accompagnés d'une projection à court, moyen et long terme (fonctionnement, entretien, etc.) ;
- Respecter le montant du budget octroyé par la Commune ;

# RUIRE DEMAIN

- Être cohérents et rencontrer l'intérêt général, c'est-à-dire :
  - Favoriser la cohésion sociale, l'intergénérationnel et l'interculturel ;
  - Favoriser la mobilité douce et les déplacements alternatifs ;
  - Participer au développement économique de la commune et/ou de nouvelles pratiques économiques (collaboratives, etc.) ;
  - Répondre à des besoins liés à des difficultés humaines, sociales ou physiques ;
  - Participer à l'éducation permanente au sens large (sport, culture, mouvements de jeunesse, etc.) ;
  - Valoriser le patrimoine communal.

Ils ne devront pas :

- Générer des bénéfices pour les porteurs de projet ;
- Comporter ou engendrer des éléments de nature discriminatoire ou diffamatoire.



Chaque porteur de projet peut être invité à présenter son idée au Comité de suivi.

Les propositions très proches peuvent être fusionnées par le Comité de suivi et les porteurs de projet sont invités à se contacter pour remettre un projet commun.

Si un projet ne respecte pas le règlement, la personne de référence sera informée officiellement des causes d'irrecevabilité par l'Administration communale.

Les projets sélectionnés sont listés et communiqués aux services communaux pour étude. Pour être sélectionnés, les projets doivent rassembler au moins l'accord de  $\frac{3}{4}$  des membres présents du Comité de suivi.

Les projets recevables sont présentés et soumis au vote des citoyens via la plateforme en ligne dédiée au budget participatif et accessible à partir du site internet ([anthisnes.be](http://anthisnes.be)) et de l'application smartphone «Anthisnes». Un bureau de vote papier ou internet est également organisé à l'Administration communale.

À l'issue du vote des habitants, le Comité de suivi valide les projets et présente à l'opinion publique le ou les projets lauréat(s) et les moyens qui lui/leur sont affectés.



## Quelle est la procédure de participation et de sélection des projets ?

A dater du lancement de l'opération annuelle, les habitants peuvent, durant deux mois, déposer leur projet via le formulaire disponible sur la plateforme en ligne dédiée au budget participatif et accessible à partir du site internet ([anthisnes.be](http://anthisnes.be)) et de l'application «Anthisnes» ou via un formulaire papier.

Dans le mois qui suit le dépôt des dossiers, le Comité de suivi se réunit pour sélectionner les projets.



Consulter l'APP  
Anthisnes

scannez le QR code pour  
télécharger l'application  
d'Anthisnes





PAR MARCEL SAUVAGE

## ANTHISES AUTREFOIS, RECONNAISSEZ-VOUS CE LIEU ?



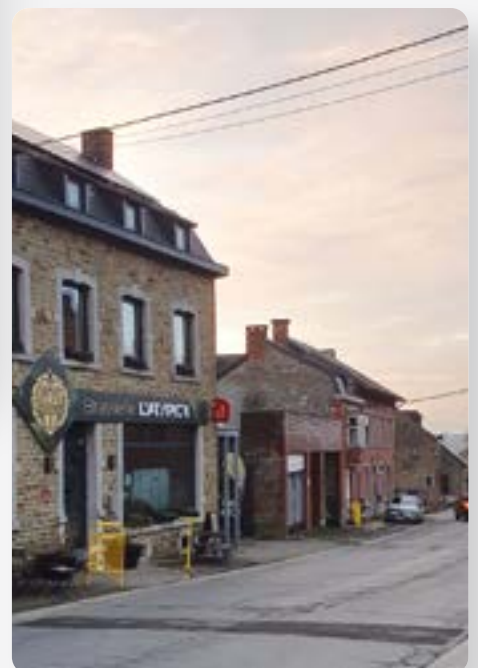
Il s'agit de l'actuelle rue du centre à hauteur du numéro 23. La prise de vue de cette très rare carte postale date approximativement de 1903, ce courrier a circulé le 27 mai 1909 entre Anthises et Liège.

Le bâtiment à l'avant-plan de par sa situation au centre du village, a toujours eu une vocation commerciale, en effet à l'époque c'était un café, avant de devenir un magasin d'alimentation générale «C.A.V.» acronyme de Centrale d'Achat et de Vente, dont le siège social se situait à Ans en périphérie liégeoise.

Cinquante ans plus tard, un funérarium a subsisté quelques années à cet endroit avant de redevenir...un café/ brasserie que nous connaissons actuellement.

L'église quant à elle édifée en 1890 par Monsieur le curé Rox et surnommée de par ces dimensions «*La cathédrale du Condroz*» a été complètement détruite par un incendie le 14 novembre 1973.

Le même lieu actuellement





PAR L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE DE L'ÉCOLE COMMUNALE D'ANTHISNES

## LA MAGIE DE SAINT NICOLAS

Cette année, saint Nicolas a fait briller les yeux de tous les élèves de l'école communale d'Anthisnes en leur offrant un spectacle de magie sur le thème de «*Tommy Potter et Hermione la magicienne*».

Petits et grands ont pu profiter de ce moment avant que le grand Saint ne leur fasse la surprise de sa visite !

Chaque enfant a pu partager un moment privilégié avec saint Nicolas. Il avait préparé pour tous les élèves un sachet de friandises composé de produits locaux et fait-maison pour le plus grand bonheur de leurs papilles. Saint Nicolas veille à la consommation de sucreries de ces chers petits enfants sages.

Pour agrémenter la soirée et proposer un moment agréable de partage entre les familles de l'école, le comité scolaire proposait une petite restauration et un bar afin que tous puissent passer un beau moment qui sonnait l'entrée de la période de fêtes de fin d'année !

Rendez-vous l'année prochaine pour notre marché de Noël !



PAR L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE DE L'ÉCOLE COMMUNALE DE LIMONT



## LIMONT, UNE ÉCOLE QUI BOUGE !

Durant le mois d'octobre, les élèves de la classe de Madame Nathalie et Madame Angélique nous ont tellement conté des histoires sur notre ami l'escargot que nous avons programmé une matinée artistique autour de celui-ci. Chaque élève a pu s'inscrire dans l'atelier de son choix : quelle richesse de travailler ensemble (de 2 ans et demi à 12 ans) autour d'une même notion adaptée bien évidemment selon les âges.

Les élèves de P1-P2 se sont rendus à l'Orchestre Philharmonique Royal de Liège afin d'admirer un spectacle grandiose.

Quant aux P3-P4-P5-P6, ils auront la chance d'assister à une animation de l'OPRL en classe en guise de préparation pour le spectacle «*Rythmes tziganes*» de janvier.

Le 5 décembre, nous avons eu l'immense joie d'accueillir saint Nicolas. Ce dernier nous a offert deux superbes cadeaux-moments collectifs : pour les classes maternelles, une matinée à Baby Steps et pour les classes primaires, direction Bruxelles pour visiter le musée de l'Illusion.

A Limont, les moments de fête sont toujours des moments privilégiés et fédérateurs : marché de Noël organisé par notre comité scolaire, notre traditionnelle cacahuète de Noël durant laquelle chacun offre et reçoit un livre mais également des ateliers culinaires.

Et cette année, tous ces instants magiques vont être légèrement pimentés puisque nos accueillantes de l'Éveil ont accepté d'accueillir dans notre école «*Pipo et Pipelette*», deux lutins farceurs du Père Noël. En plus de leurs douces farces, ceux-ci contribueront aux différents défis du compte à rebours de Noël.

Côté «*Art*», la création de notre magazine de l'école commence à prendre forme (répartition du travail pour chaque classe, élection du nom de celui-ci et réalisation du «*chemin de fer*», véritable charpente de cet ouvrage en construction).

Vous souhaitez en connaître davantage sur tous ces projets ? Plus de photos ? Un petit clic sur : [www.ecoledelimont.be](http://www.ecoledelimont.be) (école de Limont)

PAR L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE DE L'ÉCOLE SAINT-MAXIMIN

## NOUVEAUX PROJETS ET CLASSES VERTES À SAINT-MAXIMIN



Cette année, les enfants de maternelle découvrent les commerces anthesis. Ils ont déjà visité le restaurant «*Chef sans toque*» où Mike leur a expliqué le fonctionnement de la salle et de sa cuisine puis leur a fait déguster un gâteau au chocolat. Peu après, les enfants ont découvert le magasin et l'atelier d'«*Au coin du goût*». Ils ont eu la chance de participer à la réalisation d'une glace au chocolat qu'ils ont ensuite savourée.

En novembre, les enfants de la 2<sup>e</sup> maternelle à la 2<sup>e</sup> primaire sont partis ensemble en classes vertes à Clerheid. Tous

y ont côtoyé la nature plus que jamais et ont appris à vivre ensemble. Chacun est rentré en ayant de magnifiques souvenirs en tête !

Dans notre école, un nouveau projet a vu le jour : une chorale d'enfants. Ceux qui ont décidé de s'investir répètent tous les lundis pour animer la célébration de Noël, le souper-expo en avril et la fancy-fair. Outre le bel esprit de groupe, c'est avant tout un moment de convivialité et de joie partagée.

ÉCOLE LOUIS ET MARIE-ANTOINETTE



PAR L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE DE L'ÉCOLE DE VILLERS-AUX-TOURS

## DU VERGER AU JUS DE POMME

Au début de l'automne, les élèves de Villers-aux-Tours sont retournés au verger pour observer son évolution. Les plus grands étaient accompagnés de monsieur Dierickx et ont reçu des informations plus précises sur la culture des pommiers. Avec les petits, récolter un panier permet déjà beaucoup d'apprentissages, on observe les différentes couleurs, les différentes tailles, on sous-pèse le panier, on goûte, on cuisine...

Et lorsqu'on a plus d'une tonne de pommes et bien, on fait du jus. Monsieur Cornet est donc revenu à l'école avec son camion et tout le matériel nécessaire pour presser les pommes. Du plus petit au plus grand, les enfants ont participé à cette activité extraordinaire. Remplir des seaux, laver, broyer, verser la pulpe dans le pressoir, voir sortir le jus, mettre en bouteilles, capsuler, pasteuriser avant de déguster.

Résultat: plus de mille bouteilles à vendre. Si le cœur vous en dit, elles sont au prix de 3€ la bouteille. Les commandes peuvent être passées via notre page Facebook.



PAR EVA DUPONT ET GAËL BRENNENRAEDTS



## PATRO DE TAVIER, PATRO DE TA VIE

Cette année, c'est à Wanze que 81 enfants et 12 animateurs du Patro de Tavier se sont retrouvés pour vivre 10 jours de camp inoubliables. Ils ont voyagé à travers les jeux de société grâce à un «*Qui est-ce?*» géant qui leur permettait, chaque jour, de découvrir le thème de la journée. La météo ne fut pas vraiment avec eux car c'est sous la pluie et la grisaille que s'est déroulée une grande partie du camp mais cela ne les a pas empêchés de passer de super moments dans les rires, la joie et la bonne humeur. Ils ont également pu déguster de délicieux repas faits maison par leur équipe de cuistots.

Le Patro de Tavier se réunit tous les samedis sauf pendant les vacances de 14h à 17h sur la place d'Anthisnes, n'hésitez pas à venir nous rejoindre (patro-tavier.be ou Facebook Patro de Tavier).



### 50 ans de plaisirs partagés

En 2024, le Patro de Tavier fête ses 50 ans! Pour l'occasion, les animateurs et les Amis du Patro de Tavier organisent une grande journée de fête le samedi 6 avril, au terrain de foot de Villers-aux-Tours. Ce sera l'occasion de visiter le nouveau local qui se termine enfin.

L'objectif est de rassembler tous les anciens patronnés, animateurs, aumôniers, cuistots, amis et partisans de la jeunesse anthisnoise. Si vous avez fait partie des membres du Patro de Tavier, n'hésitez pas à vous manifester (apt@patro-tavier.be).

La journée se clôturera par un souper à la salle de Hody et le tirage au sort de notre grande tombola dont le bénéfice servira à l'aménagement du local. Nous préparons beaucoup de surprises pour fêter dignement cet anniversaire!

Pour en savoir plus sur le programme de la journée et les travaux du nouveau local, suivez-nous sur notre site amis.patro-tavier.be.

Retrouvez-nous également sur Facebook, nous publions régulièrement des photos avec l'avancée du chantier, et nous communiquons sur les activités organisées.





PAR EDMOND CUVELIER

## MOBILOK ASBL

Service de transport adapté pour personnes à mobilité réduite en Ourthe-Ambève, due à l'âge, la maladie ou le handicap.



Pour répondre à l'accroissement exponentiel des demandes de transport en Ourthe-Ambève, Mobilok recherche d'urgence des chauffeurs bénévoles pour répondre à ces besoins.

- Vous aimez rendre service !
- Vous êtes touchés de près par la situation de précarité de certaines personnes à mobilité réduite !
- Vous aimez nouer des contacts, vivre l'empathie et la compassion !
- Vous conduirez une des voitures de l'asbl.
- Rendre une personne heureuse fait partie de votre ADN ! N'hésitez plus !
- Prenez contact avec nous au **04 375 46 72** ou par mail : **[mobilok675@gmail.com](mailto:mobilok675@gmail.com)** ; proposez votre candidature. Vous serez accueilli comme une personne formidable !

Proposer un accompagnement aussi bien pour se rendre à un rendez-vous médical que pour une visite familiale ou un loisir (restaurant, exposition, théâtre,...) fait partie de votre sens du service gratuit et désintéressé !

Nous vous demandons → Nous vous offrons :

- Permis de conduire B → défraiement kms entre Harzé et votre domicile
- Attestation médicale → convention de collaboration
- CBVM type 2 → formation à la conduite PMR

### Tarifcation 2024

- Les services de Mobilok sont assurés par une équipe de bénévoles et s'adressent aux habitants des communes de l'Ourthe/Ambève éprouvant des difficultés de déplacement dues à l'âge, la maladie ou à un handicap.
- Nous vous proposons un accompagnement aussi bien pour vous rendre à un rendez-vous médical que pour une visite familiale ou un loisir (restaurant, exposition, théâtre,...)
- Dans la mesure du possible, nous acceptons les demandes de transport en semaine de 8h00 à 19h00 (en dehors de ces heures, les demandes seront prises sous réserve de la disponibilité d'un chauffeur bénévole).
- Les demandes de transport pour les week-ends doivent être faites au moins 10 jours avant la date souhaitée et seront acceptées au plus tard 5 jours avant la date demandée.
- Tous les trajets sont calculés au départ du siège social de Harzé et retour à Harzé (quel que soit le lieu de prise en charge et/ou la destination).
- Le temps d'attente maximum est d'une heure (non facturé !) Au-delà, il faudra demander un transport de retour sous réserve de nos disponibilités.
- Tarif individuel : 0,4237 €/km + carte de soutien semestrielle de 15€
- Tarif de groupe possible à partir de 3 personnes : devis sur demande
- Frais administratifs : 2€ par facture mensuelle



Pour tous renseignements et réservations, notre permanence téléphonique est accessible au **04 375 46 72** les lundis, mercredis et vendredis de 9 à 13 h ou par mail à l'adresse : **[mobilok657@gmail.com](mailto:mobilok657@gmail.com)**



L'ASBL Mobilok se conforme aux exigences du Règlement Général sur la Protection des Données. Nous conservons vos coordonnées afin de vous faire parvenir votre facture et vous tenir au courant de nos actions. Nous nous engageons à ne les divulguer à personne. Pour les consulter et/ou les modifier, n'hésitez pas à nous contacter. Mobilok ASBL – Rue du Chaffour, 21 à 4920 Harzé – BCE : 0588.960.145 – RPM Liège Compte bancaire CBC : BE21.7320.3993.0103

PAR NICOLAS LEKEUX



## GRAND FEU DE VILLERS-AUX-TOURS : SAMEDI 23 MARS 2024

Cortège à 18h30: Départ depuis la rue Saint-Donat pour faire un tour du village et passer vous prendre avec le char à banc.

Mise à feu vers 19h30

Entrée gratuite, bar et petite restauration

Afin de monter le bucher, nous effectuerons un ramassage des sapins sur la commune le dimanche précédent le passage d'Intradel.

ATTENTION pour les dépôts de branches à l'entrée de la prairie: INTERDICTION de déposer de l'if ou autre espèce toxique pour les animaux qui pâturent (chevaux et vaches).

Merci de toujours prendre contact avec nous avant de déposer vos branchages: **0499 39 88 09**

Nous nous réjouissons de vous retrouver encore nombreux autour du grand feu

L'ASBL Li Ratin et le Cercle d'Attelage IsaCin



PAR MICHEL EVANS

## ENLÈVEMENT DES ENCOMBRANTS: RECYCLONS ENCORE PLUS!

Dd

Ressourcerie  
du Pays de Liège

Depuis cinq ans, notre commune est affiliée à la ressourcerie du Pays de Liège. Cette société coopérative s'est spécialisée dans la collecte et le tri des encombrants. Collectés avec grand soin, ils sont triés et destinés à connaître une seconde vie: par l'intermédiaire des Cpas ou de magasins de seconde main, une partie réintègrera le marché. Le restant sera recyclé ou valorisé en énergie électrique. Cette même société collecte déjà et trie les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) des recyparcs de la zone Intradel.

L'objectif est très clairement d'accroître le volume du tri et du recyclage et de vous proposer une manière de vous défaire d'encombrants tels que meubles, électroménagers, jouets, bibelots, vaisselle, outils, bois, métaux, plastiques, etc. Impératif, pour bénéficier du passage du camion de cette ressourcerie, vous devrez former le **04 220 20 00**, détailler les objets à enlever et convenir d'un rendez-vous avec l'équipe de collecte. Les objets devront être facilement accessibles, déposés au rez-de-chaussée de votre immeuble ou de votre propriété, mais jamais sur le trottoir.

Ne perdez jamais de vue que vous devez vous inscrire au minimum dix jours avant le jour convenu. Le service de la ressourcerie a un coût, lequel couvre l'enlèvement, le transport et le traitement, Depuis l'an dernier, le premier passage sera gratuit et ne pourra excéder 2 m<sup>3</sup>. Moyennant paiement de 50€, vous pourrez commander un dernier passage annuel, toujours pour 2 m<sup>3</sup> maximum

Contact: Pirlet Elise **04 383 99 91**

**Bernardfagne & Co**  
PISCINE INTERCOMMUNALE

Collège Saint-Roch  
Allée de bernadfagne 7  
4190 Ferrières  
[piscinebernardfagne.be](http://piscinebernardfagne.be)

Rejoignez-nous sur facebook:  
piscine de bernardfagne

Toutes les informations sur nos partenaires, les cours, la nage libre... sur [Piscinebernardfagne.be](http://Piscinebernardfagne.be)  
tél. 086 60 68 14





PAR MICHEL EVANS

## NOS CHIENS : RAPPEL DU RÈGLEMENT DE POLICE



Chez nous, une personne sur quatre possède un chien. Ce dernier, au même titre que les chats et autres animaux de compagnie, fait partie de la vie de bien des foyers et constitue souvent un compagnon de jeu. S'il peut servir à la garde des biens, il partage régulièrement la vie des enfants et des adultes au sein même de la maison. Ce compagnon a besoin d'exercice physique et la promenade lui est recommandée. Il doit alors être tenu en laisse dans les lieux publics ou privés accessibles au public.

Le règlement de police adopté le 29 avril 2022 par le conseil communal impose au propriétaire ou au gardien de l'animal de le tenir en laisse dans les parties agglomérées de la commune, dans les parcs et autres lieux accessibles au public. Dès qu'il sort de la propriété privée, l'animal doit donc être placé sous la conduite et la responsabilité d'une personne. Fréquenter les cours d'écoute d'une association reste une bonne manière

de l'éduquer au mieux et d'adopter les bons réflexes. Le maître pourra aussi y recevoir de précieux conseils d'éducation !

Il est bon d'être conscient que des personnes appréhendent de croiser de trop près un chien, celui-ci pouvant parfois avoir des réactions inappropriées ou engendrer la peur. Le respect réciproque s'impose en pareille circonstance !

Chacun se doit de respecter l'autre et le domaine public n'a, en outre, pas pour vocation d'être le réceptacle des crottes de nos amis canins. Ainsi, le règlement général de police applicable aux dix communes de la zone de police du Condroz stipule-t-il que toute personne ayant des animaux domestiques sous sa garde, ne peut les laisser déposer leurs excréments sur la voie publique, dans les parcs publics et autres lieux accessibles au public. Quoi de plus normal que la personne en charge de la surveillance du chien débarrasse l'espace public de cette déjection. Il est dès lors utile de prévoir, outre la laisse, du papier et un sac. En agissant de la sorte, l'espace sera conservé en l'état attendu par les autres personnes qui peuvent le fréquenter.

En agissant de la sorte, le travail des ouvriers communaux affectés à l'entretien de l'espace public sera facilité et plus agréable. Qui apprécie d'être couvert de matières fécales lors de travaux de débroussaillage ou de tonte de terrain ?



PAR Yolande PARÉE

### LA LACTOFERMENTATION À LA BIBLIOTHÈQUE !

Dans le cadre de la Fureur de Lire, la bibliothèque communale a proposé à ses usagers un atelier sur la lactofermentation.

Les nombreux participants ont pu découvrir cette technique de conservation des légumes qui a l'avantage de développer les probiotiques et les vitamines des aliments, et qui nécessite peu d'énergie à son élaboration. Les participants ont eu l'occasion de goûter diverses préparations lactofermentées et sont repartis avec leur réalisation collective à base de légumes : un «kimchi».

L'atelier fut une belle occasion de (re)découvrir les nombreux ouvrages documentaires liés à la conservation des aliments qui sont disponibles à la bibliothèque d'Anthignes, mais aussi dans tout le réseau des bibliothèques de la Province de Liège.







PAR ALEXANDRA LECLAIR ET MARIE LEGAST

## L’AFFICHAGE D’UN NUMÉRO D’HABITATION : UNE OBLIGATION ESSENTIELLE

Tout d’abord, il est important de préciser :

- que chaque occupant ou à défaut chaque propriétaire d’un logement, a l’obligation d’apposer le numéro de police de l’habitation de façon à ce qu’il soit visible de la voie publique. Cette obligation résulte du Règlement Générale de Police de la zone du Condroz ;
- que les numéros d’habitation sont attribués par la Commune.

Ne sous-estimez pas cette petite plaque, elle peut jouer un rôle crucial.

Les services d’urgence, tels que les pompiers, les ambulanciers et la police, doivent pouvoir localiser rapidement une adresse pour intervenir efficacement. Votre numéro d’habitation clai-

rement visible permet de gagner des minutes précieuses qui peuvent faire la différence entre la vie et la mort.

En outre, la collecte des déchets, les services de livraison, qu’il s’agisse de colis ou de courrier, dépendent également de l’affichage des numéros de police. Pour rappel, il existe des règles obligatoires pour une bonne réception de votre courrier et de vos colis par BPOST : [www.bpost.be/fr/adressage-ma-boite-aux-lettres](http://www.bpost.be/fr/adressage-ma-boite-aux-lettres).

En conclusion, l’affichage d’un numéro d’habitation est bien plus qu’une simple formalité. C’est une obligation qui a un impact profond sur la sécurité, l’efficacité des services d’urgence, la distribution du courrier ainsi que l’organisation de la société. C’est un geste simple qui peut avoir un impact sur la vie quotidienne et la sécurité.

PAR LE GAL PAYS DES CONDRUSES



### LE GAL PAYS DES CONDRUSES



Bonjour à toutes et à tous,

En 2017, le GAL Pays des Condruses lançait le Plan Climat du Condroz. Ce plan ambitieux s’inscrit dans la philosophie «*agri local et penser global*». Ce plan nécessite le soutien de tous acteurs du territoire pour qu’ils puissent porter ses fruits. C’est pourquoi, nous recherchons des candidats bénévoles pour constituer notre comité de pilotage afin d’orchestrer la politique locale d’énergie climat (POLLEC). Nous souhaitons associer au moins un représentant par commune du territoire (Anthisnes, Clavier, Marchin, Modave, Nandrin, Ouffet et Tinlot).

Ce comité a pour fonction de réévaluer le premier plan climat afin d’augmenter ses ambitions pour atteindre l’objectif de l’Europe de -55% d’émission de GES d’ici 2030. Votre rôle sera de proposer et suivre des actions à mettre en place sur le territoire du GAL en vue de répondre à cet objectif.

Les actions à mettre en place porteront sur l’atténuation (émettre moins de CO<sub>2</sub>), mais aussi sur l’adaptation au dérèglement climatique (p.ex. : lutter contre les surchauffes, limiter les phénomènes d’érosion, etc.) et sur la précarité énergétique (aider les moins-nantis à isoler leur logement, etc.)

Nous avons besoin de tous profils dans ce comité. Il n’y a pas besoin d’être expert du GIEC pour postuler. Nous recherchons tant des agriculteurs, des ingénieurs, des spécialistes en environnement, en biodiversité, en énergie, des acteurs associatifs, etc.

Si vous êtes motivés et intéressés par le bien commun, que vous avez des compétences à partager, postulez pour participer au comité de pilotage POLLEC. Comment participer ?

Envoyer une petite lettre vous décrivant par mail à **florian. etienne@galcondruses.be** avec pour objet «*Candidature COPIL*».



PAR Yolande PARÉE



## UNE NOUVELLE BIBLIOTHÉCAIRE À ANTHISES

À la suite d'une opportunité professionnelle, notre bibliothécaire Julie Haine est partie travailler à Bruxelles dans le milieu de la bande dessinée. Nous la remercions pour tout ce qu'elle a apporté à la bibliothèque, et nous lui souhaitons le meilleur pour la suite.

Dès lors, nous accueillons une nouvelle collaboratrice à la bibliothèque: **Julie Antipine**, une bibliothécaire passionnée par le Japon, les Beaux-Arts et le cinéma.

Bienvenue à elle !



## ÉTAT-CIVIL

### NAISSANCES (Liste arrêtée au 16/10/2023)

02.08.2023 RAKET Julia • Hody  
 24.08.2023 FRANCK Boris • Tavier  
 04.09.2023 VANARDOIS Alexandre • Tavier  
 13.09.2023 KOTNIK Luka • Hody  
 26.09.2023 COLLIGNON Matéo • Anthises  
 11.10.2023 LAHAYE Auguste • Anthises  
 16.10.2023 ROUSSELLE Timoté • Anthises  
 16.10.2023 LEBURTON Clive • Anthises

### MARIAGES (Liste arrêtée au 14/10/2023)

21.09.2023 M. PIRNAY François et M<sup>me</sup> HEUZER Alicia • Tavier  
 07.10.2023 M. BOULANGER Adrien et M<sup>me</sup> PETRY Zoé • Tavier  
 14.10.2023 M. SOUMAGNE Alexis et M<sup>me</sup> GOGUET Florence • Anthises

### DÉCÉS (Liste arrêtée au 5/12/2023)

24.09.2023 MARTENS Pierre vf REIS Anna • Anthises  
 04.10.2023 DEMOITIE Elisabeth ép. DUMONT Marcel • Anthises  
 22.10.2023 VAES Jean vf HOUBRECKX Jeanine • Anthises  
 25.10.2023 RONCHER Lydia vve RENIER Ferdinand • Villers-aux-Tours  
 25.10.2023 BLAVIER Laurette vve PAULUS Léon • Vien  
 02.11.2023 BAYONNET Roger ép. DEROUA Ghislaine • Tavier  
 05.11.2023 FIEDELERS Juliette vve LONGUEVILLE René • Anthises  
 06.11.2023 LECOMTE Odette • Villers-aux-Tours  
 21.11.2023 LOUIS André vf de RIGA Françoise • Tavier  
 05.12.2023 HENRARD Francis ép. MARIQUE Daisy • Anthises

L'asbl Avouerie d'Anthises – Maison des Associations prend en charge la collecte des informations destinées à la réalisation de l'agenda. Si vous désirez voir figurer vos activités, il suffit d'en informer l'Avouerie. Maison des Associations 04 383 63 90 – info@avouerie.be



Ces informations vous sont communiquées à titre informatif et sont sujettes à changements éventuels.

### LES LUNDIS

**Anthises:** Cours de Didgeridoo • Avouerie • 16 h-18 h 30 • (cours particuliers ou collectifs possible à d'autres horaires et d'autres jours) • F. Pillonetto (Les Phones) 04 223 01 90 – franckphones@gmail.com

**Tavier:** Chant choral: La Choranthines • Cercle Sainte barbe • 19 h-20 h 30 • Chorale dirigée par Chantal Glaude • B. Cleuren 0484 50 24 98

**Anthises:** Atelier artistique • École communale • 16 h 30-17 h 30 • 6-11 ans • Découverte de différentes techniques; encre, acrylique, pastel, gravure, papier mâché, marionnettes, tissus, création de livres, reliure... • N. Pierret 0497 57 11 81 – nancy pierret@gmail.com

**Hody:** Danse • Li Hody's • 18 h 30 Pilates • 19 h 30 Strong nation ados/adultes • C. Latour 0476 75 38 40

**Lagrange:** Atelier coupe-couture • Maison de village • 17 h-22 h 30 Sportwear • FPS – Manuela Tarabella 0473 40 14 02

**Anthises:** Réunion Vie féminine • Local de l'église • 3<sup>e</sup> lundi du mois • 14 h-16 h 30 • M<sup>me</sup> Piroton 04 371 50 23 – 0478 25 31 47

**Anthises:** Football entraînement jeunes • RSCA • 17 h 30 • Julien Albiar Fernandez 0478 50 54 66 • info@rscanthisnois.be

**Limont:** Danse • École communale • Classique enfants A (+ 8 ans) 16 h 45-17 h 45 • Classique enfants B (+ 8 ans) 17 h 45-19 h • Classique Ados 19 h-20 h 30 • Classique adultes 20 h 30-21 h 30 • F. Jurdan 0485 43 00 07 – ecolededanseducondroz@gmail.com – www.ecolededanseducondroz.be

### LES MARDIS

**Anthises:** Groupement d'Achats Commun (GAC) • Avouerie d'Anthises • 18 h-20 h • Christelle Collette 0472 89 28 66

**Anthises:** Atelier tricot • Espace du Vieux Château – rue du Vieux Château 6 • 17 h 30-20 h 30 • (FPS) Manuela Tarabella 0473 40 14 02

**Limont:** Danse • École communale • 18 h 30 Contemporain Jeunes (+ 10 ans) • 19 h 30 Pilates débutants • 20 h 30 Pilates confirmés • F. Jurdan 0485 43 00 07 – ecolededanseducondroz@gmail.com – www.ecolededanseducondroz.be

**Hody:** Danse • Salle Li Hody's • 17 h 30 Flamenco (+ 7 ans) • 18 h 30 Flamenco (Ados/Adultes) • F. Jurdan 0485 43 00 07 – ecolededanseducondroz@gmail.com – www.ecolededanseducondroz.be



**Limont: Atelier artistique** • École communale • 16 h 30-17 h 30 • 6-11 ans • Découverte de différentes techniques; encre, acrylique, pastel, gravure, papier mâché, marionnettes, tissus, création de livres, reliure... • N. Pierret 0497 57 11 81 – nancy pierret@gmail.com

**Tavier: Club d'échecs** • Maison de l'Enfance • 19h-22h • E. Mathonet 0478 47 82 07 – anthisnesechecs@gmail.com – <https://anthisnesechecs.be/>

**Vien: Tennis de table** • Salle du Val Pierrys • 20h • Débutants et seniors • M. Toledo 0475 81 32 15

### LES MERCREDIS

**Anthisnes: Cours d'Anglais niveau élémentaire** • École Communale • 18h-21h • Prom. Soc. St Georges en col. avec commune Anthisnes • Secrétariat IEPSCF 04 275 28 70 – info@promsoc-stgeorges.be – [www.promsoc-stgeorges.be](http://www.promsoc-stgeorges.be)

**Anthisnes: Football entraînement jeunes** • RSCA • 17 h 30 • Julien Albiar Fernandez 0478 50 54 66 • info@rscanthisnois.be

**Anthisnes: Festifoot 4 à 6 ans** • RSCA • 17 h 30-18 h 30 • Julien Albiar Fernandez 0478 50 54 66 • info@rscanthisnois.be

**Anthisnes: L'Eveil accueille les 3-12 ans** • École communale • 12h-18h • Passage du car à midi dans les écoles de la commune • 04 383 67 93

**Hody: Danse** • Li Hody's • 18h30 Pilates • 19h30 Strong nation ados/adultes • C. Latour 0476 75 38 40

**Lagrange: Atelier coupe-couture** • Maison de village • 13h-16 h 45 Initiation stylisme • 17h-22h30 Sportwear • FPS – Manuela Tarabella 0473 40 14 02

**Limont: Danse** • École communale • Classique enfants B (+ 8ans) 14h30-15h45 • Jazz enfants (+ 8 ans) 15h50-16h50 • Classique enfants A (+ 8 ans) 17h-18h • Classique Ados 18h-19h30 • F. Jurdan 0485 43 00 07 – ecolededanseducondroz@gmail.com – [www.ecolededanse-ducondroz.be](http://www.ecolededanse-ducondroz.be)

**Vien: Gymnastique** • Salle du Val Pierrys • Seniors 10h-11h • Maternelles 16h-17h • Primaires 17h 15-18h 15 • Adultes Step 18h30-19h 15 • Adultes Abdos-fessiers 19h 15-20h • C. Guilmot 0473 61 81 00

### LES 2E ET 4E MERCREDIS DU MOIS

**Anthisnes: Atelier Tricot Solidaire** • Espace du Vieux Château • 9h-12h • Josianne Nyst 0499 42 22 81 – Carine Laune 0498 27 70 14

### LES DERNIERS MERCREDIS DU MOIS

**Anthisnes: Goûter mensuel de l'Amicale des 3x20 d'Anthisnes** • Salle communale d'Anthisnes • 14h-18h • Amicale des 3x20 • C. Rixhon 0474 91 64 21

### LES JEUDIS

**Hody: Permanences informatiques et Internet** • Bibliothèque communale d'Anthisnes • 16h 15 à 19h (sur rendez-vous) • Gratuit • Yolande Parée 04 383 77 24 – [bibliotheque@anthisnes.be](mailto:bibliotheque@anthisnes.be)

**Limont: Danse** • École communale • Cours de danse Funky pour les enfants dès 3 ans • Club Lin'Cé Dance – Céline Latour 0476 75 38 40

**Vien: Pétaque** • rue de la libération 1 • 19h30 • Pour tou(te)s • La Boule Anthisnoise

### LES VENDREDIS

**Limont: Danse** • École communale • Cours de danse Funky pour les enfants dès 3 ans • Club Lin'Cé Dance – Céline Latour 0476 75 38 40

**Lagrange: Danse** • Salle communale • 9h30 Pilates avancés • 10h45 Pilates débutants • F. Jurdan 0485 43 00 07 – [ecolededanseducondroz@gmail.com](mailto:ecolededanseducondroz@gmail.com) – [www.ecolededanseducondroz.be](http://www.ecolededanseducondroz.be)

### LES SAMEDIS

**Anthisnes: Patro** • place d'Anthisnes • 14h-17h • Eva Dupont 0493 16 03 54 – [evadpnt25@gmail.com](mailto:evadpnt25@gmail.com) – [www.patro-tavier.be](http://www.patro-tavier.be)

**Anthisnes: Football match** • RSCA • Julien Albiar Fernandez 0478 50 54 66 • info@rscanthisnois.be

**Limont: Danse** • École communale • Classique enfants B (+ 8ans) 9h-10h • Classique Ados A (+ 12 ans) 10h-11h 15 • Classique Ados B (+ 12 ans) 11h 15-12h 45 • Cours préparatoire (+ 4ans) 18h-19h 30 • F. Jurdan 0485 43 00 07 – [ecolededanseducondroz@gmail.com](mailto:ecolededanseducondroz@gmail.com) – [www.ecolededanse-ducondroz.be](http://www.ecolededanse-ducondroz.be)

**Tavier: Club d'échecs** • Maison de l'Enfance • 9h30-12h30 • E. Mathonet 0478 47 82 07 – anthisnesechecs@gmail.com – <https://anthisnesechecs.be/>

**Lagrange: Viniyoga (yoga adapté à la personne)** • Salle de la maison du village • 10h • Catherine Grégoire (professeure diplômée) 0473 73 80 46 – [cgregoirejsg@gmail.com](mailto:cgregoirejsg@gmail.com)

### LES PREMIERS SAMEDIS DU MOIS

**Vien: Site de démo-compostage** • Les Pierrys • 10h-12h • Site ouvert d'avril à novembre • M. Evans 0476 84 43 15 – M. Dunnebeil 0491 88 24 46 – [michel.evans@anthisnes.be](mailto:michel.evans@anthisnes.be)

**Anthisnes: L'atelier du livre créatif** • Bibliothèque d'Anthisnes • 10h-12h • Inscription obligatoire • dès 5 ans • La bibliothèque 04 383 77 24 – [bibliotheque@anthisnes.be](mailto:bibliotheque@anthisnes.be)

### UN SAMEDI SUR DEUX

**Villers-aux-Tours: Ateliers de calligraphie** • rue Saint Donat 30 • 10h30 – 12h30 ou 13h-15h ou 15h30-17h30 • Initiation et perfectionnement • V. Halin 0479 67 76 44 – [valerie.halin@skynet.be](mailto:valerie.halin@skynet.be) – [www.calligraphie.be](http://www.calligraphie.be)

### LES DIMANCHES



**Anthisnes: Football adulte** • RSCA • Julien Albiar Fernandez 0478 50 54 66 • info@rscanthisnois.be



Agenda mensuel, consultez le site <https://anthisnes.be/evenements-2>

scannez le QR code pour télécharger l'application d'Anthisnes

Consulter l'APP Anthisnes

App Store Google Play





Pour votre confort, nous vous rappelons que certains documents peuvent être demandés via le site Internet communal [www.anthisnes.be](http://www.anthisnes.be) (accès direct – documents administratifs). Pensez à vous inscrire à notre newsletter.



# SERVICES COMMUNAUX

[www.anthisnes.be](http://www.anthisnes.be) [info@anthisnes.be](mailto:info@anthisnes.be) [www.facebook.com/anthisnes](https://www.facebook.com/anthisnes) [www.instagram.com/anthisnes](https://www.instagram.com/anthisnes) **a** APP Anthisnes

→ **SECRETARIAT**  
Cour d'Omalius 1 – 4160 Anthisnes

**GÉNÉRAL**  
Accueil téléphonique 04 383 60 75  
Les services communaux et du CPAS sont fermés le vendredi après-midi.

→ **TRAVAUX**  
rue du Vieux Château 8 – 4160 Anthisnes

**CHEF DU SERVICE DES TRAVAUX**  
(sur rendez-vous)  
[andre.kovacs@anthisnes.be](mailto:andre.kovacs@anthisnes.be)  
04 383 99 81 – 0477 96 58 27

**SERVICE TECHNIQUE – PERMIS D'ENVIRONNEMENT**  
Lundi et mercredi 8 h 30-11 h 30 (sur rendez-vous)  
[jacques.dohogne@anthisnes.be](mailto:jacques.dohogne@anthisnes.be)  
04 383 99 82 – 0479 50 09 63

## SERVICES

→ **POPULATION**  
Lundi, mercredi, jeudi 8 h 30-12 h  
Mardi 15 h-19 h – Vendredi 8 h 30-13 h 15  
[population@anthisnes.be](mailto:population@anthisnes.be) • 04 383 99 97 – 85 – 95

→ **ÉTAT-CIVIL – CIMETIÈRES – ÉTRANGERS**  
Lundi, mercredi, jeudi 8 h 30-12 h  
Mardi 15 h-19 h – Vendredi 8 h 30-13 h 15  
[etat-civil@anthisnes.be](mailto:etat-civil@anthisnes.be) • 04 383 99 85 – 95

→ **URBANISME**  
Mardi de 15 h-18 h  
Mercredi, jeudi et vendredi 8 h 30-12 h  
[urbanisme@anthisnes.be](mailto:urbanisme@anthisnes.be) • 04 383 99 86 – 04 290 57 11

→ **ÉNERGIE – LOGEMENT**  
Lundi 9 h-12 h (sur rendez-vous)  
[ecopasseur@anthisnes.be](mailto:ecopasseur@anthisnes.be) • 04 383 99 92

→ **DÉCHETS – INFORMATION**  
Tous les jours en semaine de 8 h 30-12 h  
[elise.pirlet@anthisnes.be](mailto:elise.pirlet@anthisnes.be) • 04 383 99 91

→ **PRÊT DE MATÉRIEL**  
Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi 8 h 30-12 h  
[aurelia.korvorst@anthisnes.be](mailto:aurelia.korvorst@anthisnes.be) • 04 383 99 94

→ **ASSURANCES**  
Lundi, mardi, mercredi, jeudi 8 h 30-12 h  
[muriel.potters@anthisnes.be](mailto:muriel.potters@anthisnes.be) • 04 383 99 88

→ **RESSOURCES HUMAINES**  
Lundi, mercredi, jeudi et vendredi 8 h 30-12 h  
[christine.swennen@anthisnes.be](mailto:christine.swennen@anthisnes.be) • 04 383 99 93

→ **LOCATION SALLES COMMUNALES**  
Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi 8 h 30-12 h  
[reservationsalles@anthisnes.be](mailto:reservationsalles@anthisnes.be) • 04 383 60 75  
[aurelia.korvorst@anthisnes.be](mailto:aurelia.korvorst@anthisnes.be) • 04 383 99 94

→ **RECETTES – TAXES**  
Lundi, jeudi et vendredi 8 h 30-12 h  
[catherine.simons@anthisnes.be](mailto:catherine.simons@anthisnes.be) • 04 383 99 98

→ **COMPTABILITÉ**  
Lundi, jeudi et vendredi 8 h 30-12 h  
[compta@anthisnes.be](mailto:compta@anthisnes.be) • 04 383 99 98

→ **MARCHÉS PUBLICS**  
Lundi, mercredi et jeudi 8 h 30-12 h  
[christelle.neutelers@anthisnes.be](mailto:christelle.neutelers@anthisnes.be) • 04 383 99 99

→ **RGPD – PATRIMOINE**  
Mardi de 15 h à 18 h, mercredi, jeudi, vendredi 8 h 30-12 h  
[alexandra.leclair@anthisnes.be](mailto:alexandra.leclair@anthisnes.be) • 04 290 57 11

→ **PRIMES**  
Lundi, mercredi, jeudi 8 h 30-12 h  
[info@anthisnes.be](mailto:info@anthisnes.be) • 04 383 60 75

→ **AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI**  
Mardi 14 h-18 h  
[marie-france.vanwynsberghe@anthisnes.be](mailto:marie-france.vanwynsberghe@anthisnes.be)  
• 04 383 78 43

## CPAS

Cour d'Omalius 1 – 4160 Anthisnes

→ **DEMANDES SOCIALES GÉNÉRALES**  
Lundi de 14 h-16 h et jeudi 10 h-12 h  
[cpas@anthisnes.be](mailto:cpas@anthisnes.be) • 04 383 61 92 ou 04 383 70 79

→ **CHAUFFAGE**  
Lundi de 8 h 30-10 h 30/14 h-16 h et jeudi 10 h-12 h  
[cpas@anthisnes.be](mailto:cpas@anthisnes.be) • 04 383 70 79 ou 04 383 61 92

→ **ASSISTANTE DE VIE-SENIORS**  
Sur rendez-vous  
[maud.verjans@anthisnes.be](mailto:maud.verjans@anthisnes.be) • 04 383 99 80

→ **PENSIONS ET ALLOCATIONS PERSONNES HANDICAPÉES**  
Mercredi 9 h-11 h 30  
[amelie.noirfalise@anthisnes.be](mailto:amelie.noirfalise@anthisnes.be) • 04 383 61 92

→ **MÉDIATION DE DETTES**  
Mercredi 13 h-16 h 30  
[amelie.noirfalise@anthisnes.be](mailto:amelie.noirfalise@anthisnes.be) • 04 383 61 92

→ **INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE**  
Sur rendez-vous  
[astrid.dhote@anthisnes.be](mailto:astrid.dhote@anthisnes.be) • 04 383 70 79

## POLICE LOCALE

**SUR RENDEZ-VOUS**  
rue des Martyrs 19 – 4162 Hody • 085 30 85 10  
[zp.condroz.quartier.anthisnes@police.belgium.eu](mailto:zp.condroz.quartier.anthisnes@police.belgium.eu)

## BIBLIOTHÈQUE

Grand Route de Liège 13 – 4162 Hody  
Mardi, jeudi 15 h-19 h  
Mercredi, vendredi : 13 h-18 h – Samedi : 9 h-13 h  
Espace numérique : jeudi 15 h 30-19 h  
[bibliotheque@anthisnes.be](mailto:bibliotheque@anthisnes.be) • 04 383 77 24

## CRÈCHE L'ENFANT'IN

rue des Écoles 4 – 4160 Vien  
[lenfantin@anthisnes.be](mailto:lenfantin@anthisnes.be) • 04 227 23 09  
0486 903 871

## SERVICE ENFANCE

chemin du Paradis 9 – 4163 Tavier  
[atlanthisnes@gmail.com](mailto:atlanthisnes@gmail.com) • 04 383 67 93  
[atl-aleveil@anthisnes.be](mailto:atl-aleveil@anthisnes.be)

## ÉCOLES

→ **ENSEIGNEMENT COMMUNAL**

- rue Christian Fagnant 1 – 4160 Anthisnes  
[www.ecoleanthisnes.be](http://www.ecoleanthisnes.be) • 04 383 61 94
- rue Basse-Voie 4 – 4163 Limont  
[www.ecoledelimont.be](http://www.ecoledelimont.be) • 04 371 50 33
- rue du Village 61 – 4161 Villers-aux-Tours  
[www.ecoledevillersauxtours.be](http://www.ecoledevillersauxtours.be) • 04 383 70 98

→ **ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE**

- rue du Centre 22 – 4160 Anthisnes  
[www.ecolesaintmaximin.be](http://www.ecolesaintmaximin.be) • 04 383 66 17

## SYNDICAT D'INITIATIVE MAISON DES ASSOCIATIONS

Mardi au dimanche 10 h-18 h  
Avouerie, avenue de l'Abbaye 19 – 4160 Anthisnes  
04 383 63 90 – 0498 87 99 70  
[www.avouerie.be](http://www.avouerie.be) – [info@avouerie.be](mailto:info@avouerie.be)